



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 027-212704779-20240529-DL26_2024-DE



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **29 mai 2024 à 19h00** - Date de convocation : **23 mai 2024**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Lionel LOCHON**

| Nombre de membres | | |
|-----------------------|-------------|--|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 13 | 13 |

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. GILLET (pouvoir à M. MAINGUY), GLEIZES (pouvoir à Mme LE LAN-LE LUYER), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

**DELIBERATION N° 26/2024 – « AIRE DE LOISIRS MULTIMODALE » AUTORISATION
D'ENGAGEMENT D'UNE ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR
COORDINATION DES PROJETS**

M. le Maire propose de retenir le bureau d'études choisi pour la définition des implantations comme assistance maîtrise d'ouvrage afin de bénéficier des connaissances déjà acquises dans le domaine d'activité.

Il reste entendu que cette disposition ne pourra se réaliser qu'en cas de résultats satisfaisants lors de la prestation pour la définition des implantations. Ce dernier point fera l'objet d'une nouvelle présentation au conseil municipal à l'été 2024.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

